

2025

Organisation des formations et des certifications fédérales et professionnelles

Maj 14-03-2025

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris – @ : ffp@ffp.asso.fr
☎ : 01 53 46 68 68 – 🌐 : www.ffp.asso.fr

Sommaire

- Page 01** Les qualifications de cadres techniques
- Page 02** Les qualifications d'initiateurs
- Page 11** Le monitorat fédéral
- Page 18** Le monitorat fédéral ascensionnel, TFA et Tandem
- Page 19** Les Formateurs de Cadres Techniques (FCT)
- Page 20** La qualification de Directeur Technique
- Page 21** Les qualifications de juges
- Page 22** La formation continue des dirigeants et des directeurs techniques
- Page 23** Qualifications fédérales pour BEES/BPJEPS Tandem
- Page 24** Brevet d'opérateur photo/vidéo TDM en parachutisme
- Page 25** Le CQP « Plieur de parachute de secours »
- Page 27** Le CQP « Réparateur de parachute »
- Page 28** Le CQP « moniteur de vol à plat en soufflerie »
- Page 29** Le CQP « technicien sportif de vol en soufflerie »
- Page 30** Tarifs de formation 2025

LES QUALIFICATIONS DE CADRES TECHNIQUES

Cette brochure présente les formations et les qualifications fédérales relatives à l'encadrement du parachutisme : initiateur, moniteur, formateur, plieur de parachute de secours, réparateur, opérateur vidéo/photo tandem en parachutisme, moniteur de vol à plat en soufflerie, technicien sportif de vol en soufflerie, directeur technique, juge et dirigeant.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires et notamment les calendriers de toutes les formations, sur le site internet de la fédération : www.ffp.asso.fr

Quelle que soit la formation envisagée, avant de débiter un cursus, il faut :

- X Avoir un projet personnel cohérent de formation.
- X S'informer sur les prérequis et les modalités de formation.
- X Se préparer.

LE PROJET PERSONNEL DE FORMATION

Il met en relation,

- X Le profil du candidat.
- X La formation envisagée.
- X Les moyens mis en œuvre.

Il est élaboré par le candidat avant la formation en concertation avec,

- X Les dirigeants de son école d'attache (celle où il exercera en tant que stagiaire).
- X La FFP, organisme de formation.
- X D'éventuels partenaires (employeur, organisme de financement, FFP, Liges, CD, Écoles, Clubs, etc.).

Il définit,

- X Le profil du candidat.
- X Un objectif : quelle qualification ? À quelle échéance ? Pour quelle fonction ?
- X Le programme prévu de formation : contenus de formation, période d'activité sur une école ou en entreprise.
- X Des périodes d'entraînement et de révision.
- X Des moyens : sauts, matériel, documentation, financement.

- X Un suivi : formateurs ; tuteurs, conseillers pédagogiques ; directeurs techniques, etc.

LES QUALIFICATIONS FÉDÉRALES

- X Initiateur précision d'atterrissage et voltige.
- X Initiateur vol relatif.
- X Initiateur voile contact.
- X Initiateur freefly.
- X Initiateur pilotage sous voile.
- X Initiateur wingsuit.
- X Initiateur voile hybride.
- X Moniteur fédéral.
- X Formateur de cadres techniques (FCT).
- X Directeur technique.

Elles autorisent l'encadrement à titre bénévole.

- X Juge fédéral.

Toutes ces formations sont réglementées et organisées par la FFP.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL (contre rémunération)

- X Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
BPJEPS : enseignement, organisation et animation des séances de sauts.
- X Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
DEJEPS : diplôme destiné à la formation des moniteurs et à l'entraînement des sportifs.
- X **CQP** : Plieur de parachutes de secours
- X **CQP** : Réparateur de parachutes.
- X **CQP** : Moniteur de vol à plat en soufflerie
- X **CQP** : Technicien sportif de vol en soufflerie
- X **BOPVT** : Brevet d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme

Un Certificat de Qualification Professionnelle est une compétence professionnelle reconnue par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche sport et est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. La FFP, par délégation de la CPNEF, organise ces formations. **Les qualifications BP, DE et CQP font l'objet d'une réglementation qui répond aux principes posés par le code du sport : Art. L212-1 Obligation de qualification**

L'OBLIGATION D'HONORABILITÉ

Quel que soit le statut : Formateurs de Cadres Techniques (FCT), Initiateurs, Moniteurs en formation (MF, BPJEPS et BEES), Moniteurs (MF, BPJEPS et BEES) ont une responsabilité vis-à-vis des personnes dont ils ont la charge (stagiaires et pratiquants). Il en résulte des obligations quant aux précautions à prendre, aux moyens à mettre en œuvre et aux formations à dispenser, pour donner aux pratiquants l'encadrement qu'ils sont en droit d'attendre : se référer à la réglementation fédérale et à celle du ministère des sports (www.ffp.asso.fr/reglementation/). **Ces qualifications font l'objet d'une réglementation qui répond aux principes posés par le code du sport : Art. L212-9 Obligation d'honorabilité.**

LES QUALIFICATIONS D'INITIATEURS

Quel est le rôle de l'initiateur ?

Initiateur « PA voltige », « voile-contact » « pilotage sous voile » et « voile hybride » : initier les élèves à la pratique et les préparer à l'obtention du brevet B1 (PA voltige), B3 (voile contact), Bi5 et B5 (PSV) et VH (voilure hybride).

Initiateur « Vol relatif », « freestyle », « wingsuit » : former les élèves en vol, en vue de l'obtention du brevet B2 (vol relatif), Bi4 et B4 (freestyle), WS1, WS2 et WS3 (wingsuit).

Conditions d'accès

Être âgé de 18 ans, être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours, du brevet de la discipline concernée ainsi que du brevet C.

En fonction de la discipline, un nombre de sauts minimum est exigé pour l'entrée en formation.

Posséder un bon niveau technique dans la spécialité choisie et réussir le (ou les) test(s) d'entrée en formation organisé(s) en début de stage ou lors des sessions de tests techniques.

Pour les qualifications d'initiateurs vol relatif, voile-contact, freestyle, wingsuit et voilures hybrides : être capable de filmer des sauts en vidéo.

Organisation des stages

Les stages de formation sont organisés par la FFP ou par une ligue.

La demande de stage online doit être effectuée auprès de la FFP par les ligues pour validation, au minimum un mois avant le début du stage.

Dans chaque spécialité, le stage se déroule généralement sur une semaine, en présence d'élèves.

Programmes de formation

Ils sont spécifiques à chaque discipline mais comportent tous une formation théorique, technique, pédagogique et pratique, au sol et/ou en vol, avec des élèves à initier à la spécialité.

Évaluation

Le candidat doit démontrer, pendant le stage, qu'il possède les compétences techniques et pédagogiques requises pour prendre en charge des élèves souhaitant débiter ou se perfectionner dans la spécialité.

INITIATEUR PA/VOLTIGE

Conditions d'accès

Brevets B1 et C.

Test d'entrée en formation

Les candidats peuvent se présenter dans les deux disciplines ou n'opter que pour l'une d'entre elles (PA ou/et voltige).

Précision d'atterrissage (PA) : effectuer deux sauts consécutifs avec un posé sur le disque électronique utilisé en compétition (16 cm de rayon).

Voltige : réaliser deux sauts consécutifs jugés en moins de 10 secondes chacun (pénalités comprises).

Les performances sont attestées par un collègue de juges, l'entraîneur national ou une personne désignée par celui-ci à l'occasion de compétitions ou de stages fédéraux officiels et suivant le règlement officiel de compétition en vigueur.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le brevet B1 ou dans le cadre d'un stage d'entraînement programmé par la fédération.

Formation théorique : rôle de l'initiateur PA/Voltige, aspects pédagogiques, programme d'initiation au Brevet B1, définition des fondamentaux en PA et/ou en Voltige, programme de perfectionnement, règlement de la discipline, contrôle médical et information sur le dopage, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, préparation et réglage du matériel de sauts, analyse de sauts à la vidéo, observation de sauts de PA, briefings et débriefings de sauts.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Documentation technique : <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2020/08/Projet-Formation-Init-B1-PA-06.05.20.pdf>

Conditions d'accès

Brevets B2 et C.

Tests d'entrée en formation

Un saut de rattrapage et de séquence à deux

Départ 3800 mètres minimum.

Départ du candidat 2 secondes minimum après le testeur. Rattrapage du candidat sur le testeur et appontage de face. Il faut réaliser 15 figures en 45 secondes (le chronomètre est déclenché au départ du testeur de l'avion).

Le testeur reste fixe et garde le même taux de chute ainsi que l'axe de référence pendant toute la durée du saut.

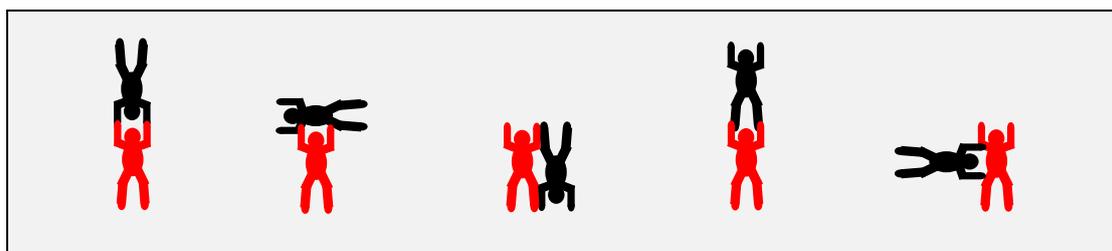
Le candidat est responsable du choix de son équipement (combinaisons, poids, etc.).

Chaque figure vaut 1 point. Une figure mal exécutée ne compte pas de point.

Le candidat échoue s'il est sorti moins de 2 secondes après le testeur et/ou s'il n'a pas effectué les 15 figures en 45 secondes.

Testeur en rouge 

Candidat en noir 



Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B2.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VR, aspects pédagogiques, programme du Brevet B2, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Documentation technique: <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2024/09/Les-fiches-pratiques-de-formation-Initiateur-Vol-Relatif-V09.24.pdf>

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de le débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Conditions d'accès

Brevets B3 et C.

Test d'entrée en formation

Deux sauts suivant le programme ci-dessous. Départ à 2200m, 3 minutes de travail.

Il faut obtenir 15/20 de moyenne.

Fautes éliminatoires : toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger.

Testeur  en rouge. Candidat  en noir.

<p>①  Départ testeur, 2" de chute, rattrapage de niveau par le candidat, choix du côté.</p> <p>1 point</p>	<p>⑤  Rotation par-dessus (centrée) du candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑨  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le testeur.</p> <p>2 points</p>
<p>②  360° du testeur, 2" de vent arrière avant retour sur axe. Rattrapage de niveau par le candidat côté opposé à la figure 1.</p> <p>1 points</p>	<p>⑥  Rotation par-dessus (centrée) du testeur. Prise du candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑩  Passage 7^e haut à 7^e bas (grand côté) par le candidat.</p> <p>2 points</p>
<p>③  Appontage dessous centré.</p> <p>2 points</p>	<p>⑦  Lâcher reprise du centre vers le 7^e caisson, par le candidat.</p> <p>2 points</p>	<p>⑪  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le testeur.</p> <p>2 points</p>
<p>④  Perte de niveau par baïonnette du testeur. Appontage dessus par le candidat (centré).</p> <p>2 points</p>	<p>⑧  Passage 7^e haut à 7^e bas (petit côté) par le candidat.</p> <p>2 points</p>	

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B3.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VC, aspects pédagogiques, programme du Brevet B3, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Documentation technique : https://www.fpp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/05/guide_vc_reedite_2009.pdf

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de les débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Conditions d'accès

Brevets B4 et C.

Test d'entrée en formation

Initiateur Bi4 : quatre sauts dont l'un peut être rendu facultatif par le jury, suivant le programme ci-dessous (sauts n° 1 à 4).

Initiateur B4 : cinq sauts, dont l'un peut être rendu facultatif par le jury, suivant le programme ci-dessous (sauts n° 1 à 5).

Départ 4000 mètres.

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Fautes éliminatoires : toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Saut n° 1 (facultatif) : expression libre. Le candidat réalise un programme avec le testeur et doit démontrer sa capacité à maîtriser plusieurs domaines de vol. Son programme doit comporter au moins un exercice dans les types de vol suivant : tête en haut, tête en bas, dérive, avec choix de l'angle de vol. Le candidat peut mettre le testeur à contribution lors de certains mouvements.

Sous certaines conditions, le jury peut dispenser le candidat de ce saut (qualités de vol reconnues, pratique de la compétition à un niveau élevé, etc.).

Critères d'évaluation : difficulté technique des exercices proposés, fluidité et trajectoires du vol, variété des mouvements proposés, respect du programme énoncé au préalable.

Saut n° 2 : saut « école ». Le candidat réalise des exercices qu'un élève passant le brevet B4 intermédiaire (Bi4) pourrait exécuter. Le candidat réalise dans l'ordre les exercices suivants : sortie tête en haut face moteur - ¼ de tour – Avancer – Reculer - ¼ de tour pour revenir face au vidéoman - Tonneau complet - ¼ de tour. Passage dos + mise en dérive progressive - Alternance de ½ tonneau dos, ventre, dos, etc.

Critères d'évaluation : programme complètement réalisé. Qualité technique des enchaînements. Propreté des mouvements réalisés. Fluidité. Respect des règles de sécurité propres à la discipline (notamment l'axe de travail).

Formation

Stage programmé d'une semaine. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B4 ou le Bi4.

Formation théorique : aspects pédagogiques, programme des Brevets Bi4 et B4, matériel, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Documentation technique : <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2013/02/DOC-FREEFLY.pdf>

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de débriefing l'élève sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Saut n° 3 : saut vidéo. Le candidat réalise la vidéo d'un autre candidat qui effectue le saut n° 2 (saut « école »).

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables en vue d'un débriefing (le jury tiendra compte de la « performance » du candidat filmé). Placement (niveau et proximité). Anticipation. Réactivité.

Saut n° 4 : Suivi vidéo tête en haut. Le candidat réalise la vidéo d'un testeur qui simule un élève apprenant la position tête en haut. Il doit communiquer avec le testeur. La prise de vues doit être effectuée tête en haut.

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables. Anticipation du placement en fonction du déplacement. Réactivité. Communication adaptée en fonction de la position du testeur.

Saut n° 5 : Suivi vidéo tête en bas. Le candidat réalise un suivi vidéo d'un testeur qui simule un élève apprenant la position tête en bas. Il doit communiquer et signifier au testeur de prendre cette position.

Critères d'évaluation : les images doivent être exploitables. Anticipation du placement en fonction du déplacement. Réactivité. Communication adaptée en fonction de la position du testeur. Contrôle la hauteur avant de donner une consigne de transition. Conservation de l'axe de travail pendant la durée des exercices.

Remarque : la durée de l'exercice tête en bas n'excédera pas 5 secondes. La transition pourra être répétée une deuxième fois pendant le saut, sous réserve que la hauteur soit supérieure à 2500 m.

Conditions d'accès

Brevets Bi5.

Être moniteur de parachutisme d'Etat ou fédéral.

3000 sauts minimum dont 1000 en voilure tri-cellulaire.

Test d'entrée en formation pour le candidat initiateur Bi5

Pratique : réalisation de deux sauts à 1200 m minimum. Le candidat doit démontrer ses compétences techniques dans le domaine du pilotage de voile rapide. La mise en survitesse doit être effectuée par un virage de 450° minimum avec une voile tri-cellulaire (charge alaire minimum de 2.2). La limite de vent au sol est de 7 m/s.

Un saut d'entraînement peut être proposé si les conditions le permettent.

Saut n° 1 : Epreuve de distance. Le candidat doit parcourir 50 mètres au-dessus d'une zone matérialisée au sol, à une hauteur de 1.50 mètre au-dessus du sol.

Saut n° 2 : Epreuve de précision. Le candidat doit réaliser un posé en survitesse avec l'obligation de rejoindre une zone définie de 20 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. Il ne doit pas toucher le sol en dehors de la zone définie.

Critère de réussite : Elle porte sur la réussite de l'épreuve, sur la qualité et la sécurité de la manœuvre de mise en survitesse, sur la capacité à se larguer correctement, à effectuer un circuit cohérent, à s'étagier et à faire une approche de qualité.

Faute éliminatoire : toute faute qui met ou qui pourrait mettre le candidat ou un tiers en danger.

Le candidat dispose de trois tentatives pour réussir les deux sauts test.

Théorique : les connaissances théoriques du candidat sont évaluées lors d'un entretien avec un jury. L'entretien porte sur : l'analyse vidéo des sauts du candidat et d'un saut d'un élève, les connaissances relatives aux techniques de mise en survitesse, la pertinence dans le choix d'un matériel, météorologie, aérologie, aérodynamique, réglementation

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé de 6 jours minimum. Il se déroule en présence d'élèves préparant l'ensemble des modules du Bi5.

Formation théorique : principes de base en pédagogie, schéma de progression en PSV, briefing et débriefing vidéo, mécanique de vol (aérodynamique), actions de pilotage, règles de sécurité et accidentologie, matériel spécifique, météorologie, aérologie, formation du passage en voile tri-cellulaire et diminution de taille de voile.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, observation et analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts (de l'ouverture au posé).

Documentation technique: <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2024/12/Les-fiches-pratiques-de-formation-Initiateur-Pilotage-Sous-Voile-V10.24.pdf>

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voilures (modèle, charge alaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable de débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité et de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de pilotage s'avèrent insuffisantes pour faire progresser les élèves.

Conditions d'accès

B5 et Initiateur Bi5.

Être moniteur de parachutisme d'Etat ou fédéral.

Expérience en compétition.

Test d'entrée en formation

Pratique : réalisation de deux sauts à 1200 m minimum. Le candidat doit démontrer ses compétences techniques dans le domaine du pilotage de voile rapide. La mise en survitesse doit être effectuée par un virage de 450° minimum avec une voile tri-cellulaire (charge alaire minimum de 2.2).

Un saut d'entraînement peut être proposé si les conditions le permettent.

Les sauts tests et le stage doivent être réalisés sur un bassin de survitesse (swoop pond).

Saut n° 1 : Epreuve de distance. Le candidat doit franchir la porte d'entrée et réaliser au minimum 70 mètres de distance par vent nul ou vent de travers. La limite de vent au sol est de 7 m/s maximum.

Saut n° 2 : Epreuve de précision d'atterrissage. Le candidat doit réaliser un score minimum de 50 points. La limite de vent au sol est de 5 m/s maximum.

Faute éliminatoire : toute faute qui met ou qui pourrait mettre le candidat ou un tiers en danger.

Le candidat dispose de trois tentatives pour réussir les deux sauts test.

Théorique : les connaissances théoriques du candidat sont évaluées lors d'un entretien avec un jury. L'entretien porte sur la réglementation fédérale, les règles de compétition et le matériel spécifique à la discipline.

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage national programmé d'une semaine et organisé uniquement par la FFP. Il se déroule en présence d'élèves préparant le B5.

Formation théorique : principes de base en pédagogie, connaissance de la réglementation en compétition, briefing et débriefing vidéo, mécanique de vol (aérodynamique), actions de pilotage, règles de sécurité et accidentologie, matériel spécifique, météorologie, aérologie, formation du passage en voile tri-cellulaire et diminution de taille de voile.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, observation et analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts (de l'ouverture au posé).

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voilures (modèle, charge alaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable de débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité et de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si ses connaissances sur les techniques de pilotage s'avèrent insuffisantes pour faire progresser les élèves.

Conditions d'accès : Brevets B2 ou Bi4, WS niveau 2 et C. 700 sauts dont 300 sauts en wingsuit.

Prérogatives : enseignement de la WS1 et du module à plat de la WS2. Les initiateurs WS qualifiés avant le 31 décembre 2024 ont les prérogatives de l'initiateur WS à plat.

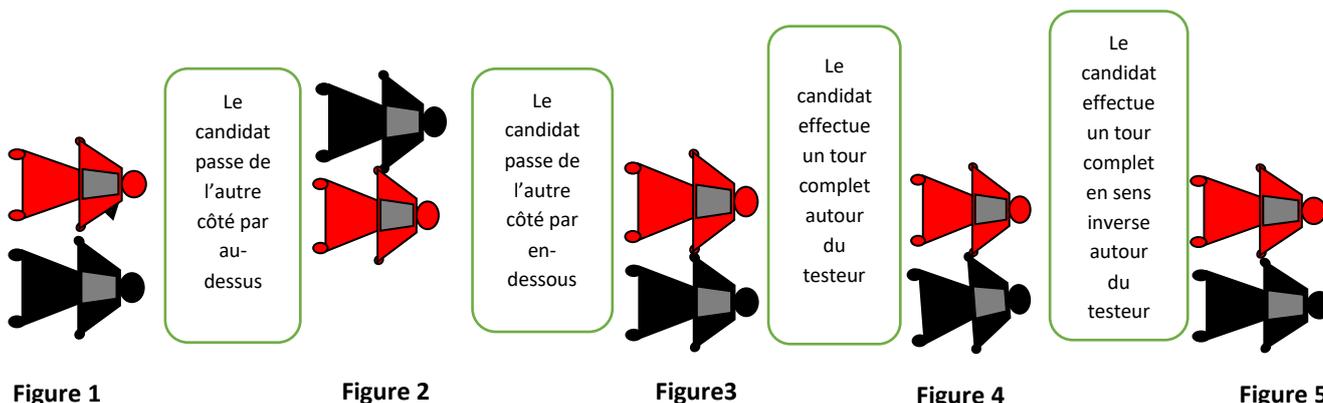
Test d'entrée en formation :

Le candidat est responsable du choix de sa combinaison et de la séparation.

Deux sauts de vol en wingsuit à deux (un candidat avec un testeur). Départ 3500 mètres minimum.

1^{er} saut : Sortie libre groupée, le testeur prend un axe de vol.

- 1) Le candidat (en noir) apponte (simple contact) à droite du testeur (en rouge) (fig. 1).
- 2) Le candidat apponte à gauche du testeur en passant par au-dessus (fig. 2).
- 3) Le candidat apponte à droite du testeur en passant par au-dessous (fig. 3).
- 4) Le candidat effectue un tour complet en commençant par passer au-dessus du testeur et revient apponter à droite. (Fig. 4).
- 5) Le candidat effectue un tour complet en commençant par passer au-dessous du testeur et revient apponter à droite. (fig. 5).



Le candidat sera évalué sur la réalisation des cinq points et sur la qualité du vol et des trajectoires. Pendant les évolutions, le candidat ne doit pas se mettre en situation de déventer ou de se faire déventer par le testeur.

2^{ème} saut :

- 1) Sortie libre et départ simultané.
- 2) Le testeur simule le vol d'un élève débutant (avec trajectoires et taux de chute aléatoires). Le candidat doit voler à proximité du testeur.

Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Formation : Elle se déroule en présence d'élèves préparant le brevet WS1 et le module à plat du brevet WS2.

Formation théorique : rôle de l'initiateur wingsuit, aspects pédagogiques, programme du brevet wingsuit, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Documentation technique: <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2021/05/Documentation-technique-et-p%C3%A9dagogique-pour-les-INITIATEURS-WINGSUIT-maj-2021-04-20.pdf>

Évaluation :

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de les débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent. À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Conditions d'accès : Brevets B2 ou Bi4, WS niveau 3 et C. 700 sauts dont 300 sauts en wingsuit.

Prérogative : Enseignement de la WS1, des deux modules de la WS2 et des deux modules de la WS3.

Test d'entrée en formation :

Les initiateurs WS à plat sont dispensés des 2 premiers sauts tests (les 2 sauts test de l'initiateur WS à plat). Le candidat n'ayant pas la qualification d'initiateur WS à plat peut se présenter aux deux qualifications d'initiateur WS simultanément.

Départ 3500 mètres minimum. Le candidat est responsable de la séparation.

Quatre sauts de vol en wingsuit : Les deux sauts test définie dans l'initiateur WS à plat et les deux sauts test définis ci-après :

1^{er} saut : Le candidat et le testeur partent simultanément en piqueur. Le candidat doit se placer en bas de porte.

- 1) Le candidat (en noir) apponte (simple contact) à droite du testeur (en rouge) (fig. 1), il effectue une transition dos et apponte de nouveau le testeur sur sa main droite (fig.2) ;
- 2) Le candidat transite, en passant en vol dos, par en dessous du testeur pour apponter à gauche du testeur (fig. 3), il effectue une transition pour passer en vol à plat et apponte le testeur sur sa main gauche (fig.4). Il effectue une nouvelle transition pour passer en vol dos et apponte le testeur de nouveau sur sa main gauche (fig.5) ;
- 3) Le candidat transite, en passant en vol dos, par en dessous du testeur pour apponter à droite du testeur (fig.6).

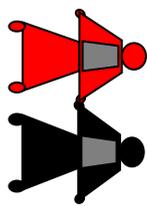


Fig.1

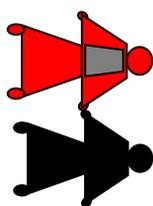


Fig.2

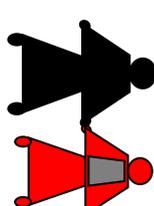


Fig.3

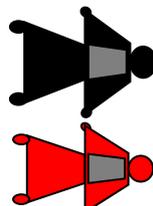


Fig.4

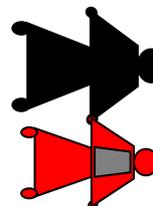


Fig.5

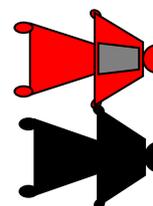


Fig.6

2^{ème} saut : Pour ce saut, le candidat doit utiliser une combinaison de catégorie 3.

- 1) Le candidat sort 3 secondes après le testeur. Il doit rattraper le testeur et se positionner au-dessous de lui en vol dos.
- 2) Le testeur simule le vol d'un wingsuiter qui ne gère pas sa navigation. Le candidat doit voler à proximité du testeur et le diriger vers la zone d'ouverture prédéfinie tout en restant sur le dos.

Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (en chute et sous voile).

Formation : Elle se déroule en présence d'élèves préparant le module dos du ws2 et/ou le brevet ws3.

Formation théorique : rôle de l'initiateur WS, aspects pédagogiques, programme du brevet wingsuit, aspects liés à la sécurité.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Documentation technique : <https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2021/05/Documentation-technique-et-p%C3%A9dagogique-pour-les-INITIATEURS-WINGSUIT-maj-2021-04-20.pdf>

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à orienter les pratiquants vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité. Il doit être capable de les débriefier sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent. À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

Conditions d'accès

Brevets VH et C.

100 sauts en voile hybride **ou** 30 sauts en voile hybride si le candidat est titulaire du brevet B de parapente délivré par la FFP ou du brevet de pilote de parapente délivré par la FFVL.

Être autorisé à pratiquer la prise de vue (suivi vidéo).

Test d'entrée en formation

1 saut avec une voile hybride accompagné d'un testeur.

Départ 2000 mètres minimum. Ouverture dès la sortie.

Programme du saut

- 1) Sortie stable face moteur et ouverture.
- 2) Réalisation d'un tour « dynamique » (360°) avec arrêt de la rotation sur un cap identique au cap d'entrée et maîtrise des balancements sur les trois axes.
- 3) Réalisation d'un tour « dynamique » (360°) dans le sens opposé au tour précédent avec arrêt de la rotation sur un cap identique au cap d'entrée et maîtrise des balancements sur les trois axes.
- 4) Réalisation de deux décrochages aux commandes avec maîtrise de la sortie de décrochage (maîtrise du cap et des balancements sur les trois axes).
- 5) Après avoir créé une oreille asymétrique (sur un seul côté de la voile), réalisation de 2 tours dans le même sens suivis d'un arrêt de la rotation et d'une remise à plat maîtrisée (maîtrise du cap et des balancements sur les trois axes).
- 6) Réalisation d'un vol de proximité avec le testeur (vol rectiligne parallèle au testeur durant environ 20 secondes à une distance comprise entre 5 et 10 mètres).
- 7) Réalisation d'un circuit d'atterrissage en U (PTU) et atterrissage « modèle » dans une zone déterminée (50 m x 50 m).
- 8) Lors d'un entretien, le candidat devra démontrer sa capacité à analyser les conditions de saut (avant et après).

Le candidat dispose de deux tentatives pour réussir le saut test.

Fautes éliminatoires : toutes fautes ou comportement mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger

Le test est accordé sur décision d'un jury désigné par la FFP.

Formation

Stage programmé de 5 jours minimum. Il se déroule en présence d'élèves préparant le brevet VH.

Formation théorique : rôle de l'initiateur VH, pédagogie, programme du Brevet VH, sécurité, matériel, aérologie, météorologie, aérodynamique, mécanique de vol, stratégies de vol, situations d'urgence, réglementation, physiologie.

Formation pratique : prise en charge d'élèves, analyse de sauts, briefings et débriefings de sauts.

Évaluation

Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre en compte le niveau, l'expérience, la marge de progression et l'objectif de ses élèves ainsi que les caractéristiques de leurs voilures (modèle, charge allaire, etc.) afin de les orienter vers des exercices techniques et pédagogiques adaptés tout en privilégiant la sécurité.

Il doit être capable :

- X d'effectuer un suivi vidéo sous voile ;
- X de débriefer sur un support vidéo et d'apporter un éclairage pertinent ;
- X d'utiliser une radio pour l'aide au pilotage et à la navigation.

À tout moment, le formateur peut décider d'interrompre la participation d'un stagiaire pour des raisons de sécurité, de comportement inadapté dans son rôle d'initiateur ou si sa technique ou ses connaissances sur les techniques de vol sont insuffisantes.

LE MONITORAT FÉDÉRAL

Quel est le rôle du moniteur fédéral ?

- X Former des élèves pour le premier saut.
- X Conduire leurs progressions.
- X Être adjoint au directeur technique d'une école et diriger une séance de sauts.

Conditions d'accès

À la date du test technique :

- X Être âgé de 18 ans.
- X Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours et du brevet C.
- X Totaliser au minimum 300 sauts dont 80 dans les 12 derniers mois.
- X Avoir au minimum 3 années continues de pratique.
- X Réussir les tests techniques d'entrée en formation du MF.

Les options

- X Option « largage d'élèves en ouverture automatique ». Permet d'effectuer les largages d'élèves en ouverture automatique.
- X Option « suivi d'élèves en vidéo chute ». Permet d'effectuer le suivi vidéo d'élèves à compter du saut de validation du brevet A (partie chute), soit le 12e saut en chute minimum.

Le candidat peut choisir indifféremment une seule option ou les deux.

- X Option ascensionnel, technicien fédéral ascensionnel (TFA) et Tandem ascensionnel. Permettent d'intervenir à différents niveaux dans l'activité ascensionnelle (voir p 17)

LES TESTS TECHNIQUES

Quatre sessions de tests techniques d'entrée en formation et une session de rattrapage sont organisées par la FFP. En cas d'échec sur une des quatre sessions, le candidat peut s'inscrire seulement sur la session de rattrapage.

Le candidat doit être présenté par une école de parachutisme agréée FFP. [Un formulaire d'inscription en ligne](#) être rempli par le directeur technique un mois avant la date de la session de test technique choisie.

Le candidat est responsable du choix de son matériel (parachute, combinaison, vidéo, etc.) ainsi que des hauteurs de fin de travail, de séparation et d'ouverture.

Pour être admis, le candidat doit satisfaire distinctement à deux groupes d'épreuves : un groupe d'épreuves de technique de pilotage et de navigation sous voile et un groupe d'épreuves de technique en chute.

NB : Les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du Ministère des Sports validée par le DTN ainsi que les pratiquants ayant validé les TTS du BPJEPS ou étant qualifiés du BEES 1° degré parachutisme, du BPJEPS parachutisme sont dispensés des tests techniques pour l'entrée en formation du MF des options « largage d'élèves en ouverture automatique » et « suivi d'élèves en vidéo chute ».

1) Épreuves de pilotage et de navigation sous voile

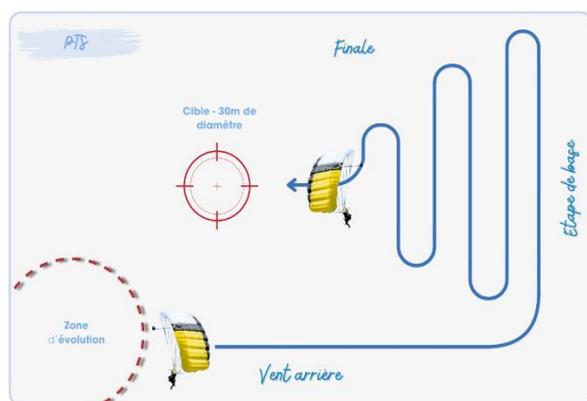
- X Conditions communes aux trois sauts : hauteur de saut comprise entre 1000 mètres et 1500 mètres. Atterrissage dans une cible de 30 mètres de diamètre.
- X Les sauts doivent être obligatoirement réalisés avec une voile école. La taille de la voile doit correspondre avec le tableau de la DT48 pour un élève de moins de 100 sauts.
- X Le candidat doit se présenter aux tests techniques avec le parachute qu'il utilisera pour l'épreuve sous voile ainsi que son parachute personnel pour les épreuves en chute.

Le saut d'échauffement : Le candidat réalise un saut d'échauffement afin de prendre des repères. Même s'il s'agit d'un saut d'échauffement, le candidat peut être éliminé s'il commet des fautes liées à la sécurité (ouverture basse, évolution dangereuse, approche incontrôlée, posé brutal, etc.).

Les deux sauts de l'épreuve :

1^{ème} saut : Circuit en PTU démonstratif en fonction du vent réalisé avec 50 % de frein. Relâchement et freinage à une hauteur appropriée.

2^{ème} saut : Rattrapage du plan en réalisant une approche en PTS comprenant 3 virages minimum. Relâchement et freinage à une hauteur appropriée.



Les candidats seront évalués sur les critères suivants :

- Hauteur d'ouverture cohérente avec celles des autres parachutistes du passage et respect de l'ordre du posé ;
- Respect de l'étagement par rapport aux autres parachutistes du passage ;
- Respect de la zone d'évolution correspondant au vent en altitude ;
- Intégration dans un circuit d'atterrissage structuré ;
- Respect du circuit (en U ou en S en fonction du vent) en régulant, par un freinage approprié, la vitesse et la pente ;
- Atterrissage « démonstratif » dans la zone délimitée ;
- Maîtrise de la sécurité envers soi et envers les autres ;
- Le cas échéant, capacité à analyser, relater et justifier les manœuvres effectuées.

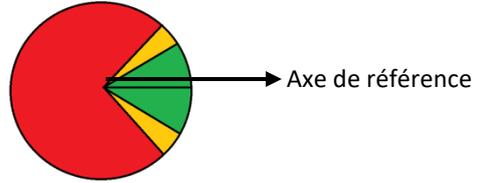
Fautes éliminatoires : posé en dehors de la zone matérialisée. Toutes fautes mettant le candidat ou un tiers en danger (ouverture basse, évolution dangereuse, approche incontrôlée, posé brutal, etc.).

2) Épreuves en chute

Epreuve n° 1 : enchaînement en un temps maximal de 12 secondes (pénalités incluses) des cinq figures suivantes, effectuées dans l'ordre choisi par le candidat et annoncées avant l'épreuve : tour droit, tour gauche, looping avant, looping arrière, tonneau (sens du tonneau au choix du candidat). L'axe de référence est choisi en chute par le candidat et reste le même pendant tout l'enchaînement (pas de prise d'axe sur le vidéoman).

Pénalités. Sur les trois axes (tangage, roulis, lacet) :

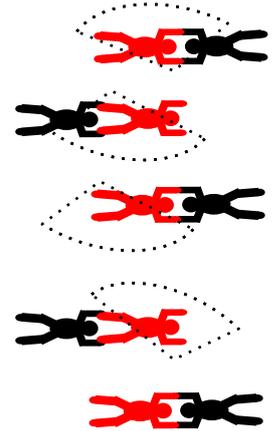
- ✓ De 0° à 30° ⑦ pas de pénalité.
- ✓ De 31° à 45° ⑦ +1 seconde/faute.
- ✓ Au-delà de 45° ⑦ élimination.



Fautes éliminatoires : figure incorrecte ou avec un désaxement supérieur à 45°. Inversion de figures. Figure manquante. Toutes fautes, en chute ou sous voile, mettant le candidat ou un tiers en danger.

Epreuve n° 2 : exercice de vol relatif réalisé avec un testeur. Après une sortie non accrochée au minimum 2 secondes après le testeur, suivi d'un appontage de face, le candidat doit contourner le testeur dans un sens, puis dans l'autre, en effectuant consécutivement des prises aux jambes et aux bras (le candidat choisit le sens de départ pour le premier contournement). L'épreuve, composée du rattrapage et des tours autour du testeur, doit être réalisée dans un temps maximal de 35 secondes, le chronomètre est déclenché au départ de l'avion du testeur et arrêté aux prises de bras du deuxième tour autour du testeur. Le testeur sort en position « flotteur » et conserve l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

Fautes éliminatoires : Départ de l'avion du candidat moins de 2 secondes après le testeur, prise mal ou non effectuée. Toutes fautes ou comportements, en chute ou sous voile, mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (approche incontrôlée, appontage violent, ouverture basse, posé dangereux, etc.).



Le candidat bénéficie d'un saut supplémentaire en cas d'échec sur une des deux épreuves.

3) Saut spécifique à l'option « suivi vidéo »

Ce saut ne conditionne pas la mise en formation. Il peut être effectué et validé lors de la session de tests techniques d'entrée en formation ou ultérieurement, par un FCT de MF, en collaboration avec un cadre technique de la fédération.

Un testeur évolue en chute et effectue des figures tel que peut le faire un élève. Le candidat doit obtenir des images exploitables en vue d'un débriefing tout en respectant les règles de sécurité.

Nature du saut (4000m) : sortie libre ; le testeur attend 10 secondes avant de débiter un enchaînement de 4 figures suivi d'une figure sur le dos puis d'une flèche durant 5 secondes. Fin de travail et séparation à 1500 mètres.

Fautes éliminatoires : Images inexploitables. Mauvais positionnement. Non-respect des règles de sécurité concernant le suivi vidéo d'un élève. Toutes fautes, en chute ou sous voile, mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger (sortie ou approche incontrôlée, ouverture basse, posé dangereux, etc.).

Attention : aucun suivi d'élèves ne peut être effectué en UF 3* préalablement à la réussite de ce saut test.

LA MISE EN FORMATION

La mise en formation est automatique en cas de réussite aux tests techniques d'entrée.

Le candidat recevra :

- X Un livret de suivi de formation et d'évaluation qui doit être tenu à jour.
- X La documentation nécessaire pour sa formation.

Il est alors moniteur stagiaire, sous la responsabilité du directeur technique de son école. Ce statut est valable 2 ans à partir du 1^{er} janvier qui suit la date de la réussite des tests techniques.

Attention : Aucune mise en situation pédagogique liée aux prérogatives du monitorat fédéral (formation et largage de débutants, suivi vidéo d'élèves, etc.) ne peut être effectuée avant le début de l'UF 3* du cursus de formation.

(*) Voir page suivante : « cursus de formation ».

LE CURSUS DE FORMATION

STAGE	PROGRAMME	REMARQUES																																																																																							
Tests techniques	Voir page précédente																																																																																								
UF 1-2	<p style="text-align: center;">UF théorique (technique et pédagogie)</p> <ul style="list-style-type: none"> X Notions générales sur l'enseignement X Formation au premier saut. X Largage. X Conduite des progressions en chute et sous voile. X Enseignement et vérifications du pliage. X Aéronefs. X Matériel (parachutes et déclencheurs). X Réglementation. X Connaissances générales (programme des brevets C et D). X Direction des séances de sauts. X Réalisation d'un saut en OA. 	<p>Organisée en région.</p> <p>Le programme est commun aux deux options (largage d'élèves en OA et suivi vidéo).</p> <p>Durée minimale : 8 jours.</p>																																																																																							
UF 3	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">UF pratique : mise en situation pédagogique avec un formateur</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Option</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Formation au premier saut</th> <th style="text-align: center;">Larg. OA</th> <th style="text-align: center;">Suivi vidéo</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>X Accueil</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Présentation du matériel</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Sortie d'avion en OA</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>X Ouverture</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Descente parachute ouvert</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Incidents</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Procédure de secours</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Contrôle des acquisitions</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Largage d'élèves en OA (et 1^{er} commandé)</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>X Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>Conduite des progressions en chute</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X Poignée témoin</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>X Premier commandé</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">NON</td></tr> <tr><td>X Premières chutes prolongées</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Conduite des progressions</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Suivi vidéo en chute</td><td style="text-align: center;">NON</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>Conduite des progressions sous voile</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Conduite des progressions du 1^{er} saut au BPA</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>Pliage</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X Enseignement et vérifications de pliage</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>Matériel</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>X Principe de fonctionnement</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Vérifications</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>X Montage de voilures présentées en éléments séparés</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> <tr><td>Organisation et direction de séance de sauts</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mise en piste, organisation, direction et clôture</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Oui</td></tr> </tbody> </table>	UF pratique : mise en situation pédagogique avec un formateur	Option		Formation au premier saut	Larg. OA	Suivi vidéo	X Accueil	Oui	Oui	X Présentation du matériel	Oui	Oui	X Sortie d'avion en OA	Oui	NON	X Ouverture	Oui	Oui	X Descente parachute ouvert	Oui	Oui	X Incidents	Oui	Oui	X Procédure de secours	Oui	Oui	X Contrôle des acquisitions	Oui	Oui	X Largage d'élèves en OA (et 1 ^{er} commandé)	Oui	NON	X Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.	Oui	Oui	Conduite des progressions en chute			X Poignée témoin	Oui	NON	X Premier commandé	Oui	NON	X Premières chutes prolongées	Oui	Oui	X Conduite des progressions	Oui	Oui	X Suivi vidéo en chute	NON	Oui	Conduite des progressions sous voile			X Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)	Oui	Oui	X Conduite des progressions du 1 ^{er} saut au BPA	Oui	Oui	Pliage			X Enseignement et vérifications de pliage	Oui	Oui	Matériel			X Principe de fonctionnement	Oui	Oui	X Vérifications	Oui	Oui	X Montage de voilures présentées en éléments séparés	Oui	Oui	Organisation et direction de séance de sauts			Mise en piste, organisation, direction et clôture	Oui	Oui	<p>L'UF 3 est organisée en région, sur une école, en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral ou FCT de MF).</p> <p>Elle est effectuée après l'UF 1-2.</p> <p>Elle se déroule en présence d'élèves débutants et en progression.</p> <p>Durée minimale 7 jours, (consécutifs ou en 4 week-ends sur 3 mois maximum).</p> <p>Les autorisations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> X former seul des élèves pour le premier saut ; X larguer seul des élèves en OA ; X utiliser seul la radio pour l'aide au pilotage et à la navigation ; X conduire seul la progression des élèves en chute et sous voile. <p>sont données par le formateur et notées sur le livret de formation.</p> <p>Les suivis d'élèves en vidéo chute ne peuvent être effectués que si le stagiaire a satisfait au saut test spécifique à cette option (p 10)</p> <p>L'UF 3 est validée si le candidat a les compétences requises.</p>
UF pratique : mise en situation pédagogique avec un formateur	Option																																																																																								
Formation au premier saut	Larg. OA	Suivi vidéo																																																																																							
X Accueil	Oui	Oui																																																																																							
X Présentation du matériel	Oui	Oui																																																																																							
X Sortie d'avion en OA	Oui	NON																																																																																							
X Ouverture	Oui	Oui																																																																																							
X Descente parachute ouvert	Oui	Oui																																																																																							
X Incidents	Oui	Oui																																																																																							
X Procédure de secours	Oui	Oui																																																																																							
X Contrôle des acquisitions	Oui	Oui																																																																																							
X Largage d'élèves en OA (et 1 ^{er} commandé)	Oui	NON																																																																																							
X Largage d'élèves à partir du niv. 4 de la progr. trad.	Oui	Oui																																																																																							
Conduite des progressions en chute																																																																																									
X Poignée témoin	Oui	NON																																																																																							
X Premier commandé	Oui	NON																																																																																							
X Premières chutes prolongées	Oui	Oui																																																																																							
X Conduite des progressions	Oui	Oui																																																																																							
X Suivi vidéo en chute	NON	Oui																																																																																							
Conduite des progressions sous voile																																																																																									
X Utilisation de la radio (aide pilotage et navigation)	Oui	Oui																																																																																							
X Conduite des progressions du 1 ^{er} saut au BPA	Oui	Oui																																																																																							
Pliage																																																																																									
X Enseignement et vérifications de pliage	Oui	Oui																																																																																							
Matériel																																																																																									
X Principe de fonctionnement	Oui	Oui																																																																																							
X Vérifications	Oui	Oui																																																																																							
X Montage de voilures présentées en éléments séparés	Oui	Oui																																																																																							
Organisation et direction de séance de sauts																																																																																									
Mise en piste, organisation, direction et clôture	Oui	Oui																																																																																							
Stage d'application	Stage pratique sur l'école du stagiaire (sous la responsabilité du directeur technique). Mise en application du programme des UF 1,2 et 3 et renforcement des compétences.	Stage à effectuer après l'UF 3. Durée minimale 7 jours, en période bloquée ou en week-ends.																																																																																							
CERTIFICATION	Voir page suivante																																																																																								

LA CERTIFICATION

Le candidat doit valider un ensemble de capacités, dont au minimum une optionnelle (largage d'élèves en OA ou suivi d'élèves en vidéo chute) dans les deux années après le 1^{er} janvier qui suit sa date de sa mise en formation.

La certification est organisée en région, à l'initiative de la fédération ou d'une ligue.

Les capacités et le moment de certification :

Préalablement à l'inscription à la certification, le formateur (FCT de MF) responsable du suivi de la formation du stagiaire atteste dans le livret de formation que celui-ci a terminé sa formation et est prêt à satisfaire aux évaluations.

Les capacités indiquées en **1** doivent être validées par le FCT. Les supports vidéo permettant d'évaluer les capacités indiquées en **2** doivent être préparés en amont de la date de la certification. L'organisateur et le FCT devront s'assurer qu'il y aura des élèves le jour de la certification permettant d'évaluer les capacités indiquées en **3**.

Certification :

Deux journées sur une école agréée.

En 1 } : Les capacités validées par le FCT sur le livret de suivi de formation.

En 2 } : Les capacités validées par le jury d'examen lors de la certification sur vidéo préalablement enregistrés par le FCT et le candidat.

En 3 } : Les capacités validées par le jury d'examen lors de la certification.

CAPACITÉS	MODE DE CERTIFICATION	
Capacité à utiliser la radio pour l'aide au pilotage et à la navigation. Capacité à conduire les progressions sous voile du 1 ^{er} saut au BPA. Capacité à enseigner et à vérifier les pliage. Capacité à organiser et à encadrer les séances de sauts. Capacité à s'intégrer dans la structure et à participer à l'organisation des activités.	Sur attestation du formateur (FCT) dans le livret de suivi de formation et d'évaluation.	1
Capacité à larguer : Pour l'option OA. Largage d'élèves en OA (incluant les vérifications d'embarquement et les débriefings) Pour l'option vidéo chute (si uniquement vidéo chute). Largage d'élèves à partir du niveau 4 de la progression traditionnelle	Vidéos préenregistrées par le FCT et le candidat. 3 vidéos de largage comprenant chacune au minimum 3 élèves en OA. 3 vidéos de largage comprenant chacune au moins 1 élève.	2
Capacité au suivi vidéo	Vidéos préenregistrées par le candidat et prouvant qu'elles ont été réalisées par le candidat. 1 vidéo de suivi de saut avec les exercices loops, tours, tonneaux. 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort taux de chute (ex : chute dos) 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort déplacement horizontal (ex : dérive)	2
Capacité à conduire les progressions en chute.	Analyse de saut(s) sur vidéos préenregistrées.	
Capacité à conduire les progressions sous voile	Analyse d'atterrissage d'élève.	
Capacité à conduire les progressions en chute ou sous voile	Une séquence de 30 minutes maximum de formation d'élève(s) non titulaire(s) du BPA.	
Capacité à mettre en œuvre, utiliser et vérifier le matériel (2 épreuves).	1-un montage de voile principale présentée en élément séparés (extracteur, POD, glisseur, manchon de protection, éleveurs et liaisons) 45 minutes maximum. 2-Détection d'anomalies sur des parachutistes (préalablement installées par le jury) et questions sur le matériel. Durée 15 minutes.	3
Connaissances générales.	Épreuve orale sur les connaissances en météorologie, aérologie, mécavol, altimétrie, réglementation, physiologie, unité de mesure.	
Formation au 1 ^{er} saut.	Une séquence d'une heure maximum.	

Délivrance de la qualification

La qualification de moniteur fédéral est délivrée après validation du compte rendu de l'évaluation finale sur le "Online".

Mise à niveau des moniteurs qualifiés avant le 31 décembre 2015

Les Directeurs Techniques s'assurent lors du renouvellement de l'agrément école que leurs moniteurs fédéraux listés sont à jour de la remise à niveau.

Cursus de formation du moniteur fédéral suivi vidéo vers le monitorat fédéral traditionnel

Conditions d'accès

- X Déclaration de mise en formation par un directeur technique (document à [télécharger](#) sur le site de la FFP).
- X Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- X Être titulaire du monitorat fédéral option suivi vidéo en cours de validité.

Cursus de formation

UF3 : organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF)

- Formation théorique sur les manipulations de SOA.
- Sortie d'avion en OA.
- Largage d'élèves en OA.
- Poignée témoin.
- Largage d'élèves en 1^{er} commandé.
- Enseignement et vérifications de pliage de matériel équipé de SOA.
- Vérifications d'élèves à l'embarquement équipés de parachutes munis de SOA.

Remarques :

- La durée minimale de l'UF3 est de 7 jours consécutifs (ou en 4 week-end sur 3 mois maximum).
- L'autorisation de larguer seul les élèves en OA est donnée par le formateur et est notée sur le livret de formation.
- L'UF3 est validée si le candidat a les compétences requises.

La certification

Elle est organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF)

- Le candidat doit valider les capacités de l'option avant le 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.
- Préalablement à l'inscription à la certification, l'UF3 doit être validée par le formateur.
- Les capacités sont validées par le jury d'examen lors de la certification sur des images préalablement enregistrées par le FCT et le candidat :
 - X 3 vidéos de largage comprenant au minimum 3 élèves (option OA).

Conditions d'accès

- X Déclaration de mise en formation par un directeur technique (document à [télécharger](#) sur le site de la FFP).
- X Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- X Être titulaire du monitorat fédéral traditionnel en cours de validité.
- X Être en possession de l'attestation de réussite au saut d'évaluation spécifique de l'option « suivi d'élèves en vidéo chute ».

Cursus de formation

UF3 : organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF).

- Suivi vidéo d'élèves en chute à partir du Brevet A.

Remarques :

- La durée minimale de l'UF3 est de 7 jours (consécutifs ou en 4 week-end sur 3 mois maximum).
- L'UF3 est validée si le candidat a la compétence requise.

La certification

Elle est organisée en région, sur une école en coordination avec le responsable concerné (cadre fédéral et FCT de MF).

- Le candidat doit valider la capacité de l'option avant le 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.
- Préalablement à l'inscription à la certification, l'UF3 doit être validée par le formateur.
- La capacité est validée par le jury d'examen lors de la certification sur des images préalablement enregistrées par le FCT et le candidat :
 - X 2 vidéos de suivi de sauts avec les exercices loop, tours, tonneaux.
 - X 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort taux de chute (ex : chute dos).
 - X 1 vidéo de suivi de saut avec un exercice à fort déplacement horizontal (ex : dérive).

LE MONITORAT FÉDÉRAL OPTION « ascensionnel », « TFA » et Tandem

MONITORAT FÉDÉRAL OPTION “ASCENSIONNEL”

Conditions d'accès

Être âgé d'au moins 18 ans et titulaire du Brevet B Ascensionnel avec à minima 100 vols et titulaire d'une qualification de TFA.

Champ et nature des interventions

Le Moniteur Fédéral Ascensionnel réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'animation, d'initiation et de perfectionnement, jusqu'au niveau du brevet C et enseigne le stagiaire TFA à devenir treuilleur sur poste fixe, poste semi-mobile ou poste mobile suivant sa spécialité.

Autonomie et responsabilité

Au sein de la structure, le moniteur fédéral exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

Evolution du poste

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- l'encadrement et la prise en charge de publics particuliers (jeunes, handicapés...)
- l'intervention dans la formation, (accueil de stagiaires ou participation à des actions de formation)
- la gestion et la direction d'une école.

TECHNICIEN FÉDÉRAL ASCENSIONNEL (TFA)

Conditions d'accès

Être âgé de 18 ans titulaire de la carte fédérale de l'année en cours

La formation mise en place se compose :

- d'une partie théorique dispensée, sur la base du document fédéral, par un formateur TFA,
- d'une formation pratique dispensée par un formateur.

L'évaluation est continue et le Directeur Technique d'École valide la qualification à obtention des deux parties. La formation est mise en place soit sous forme modulaire en WE soit en stage compacté.

MONITEUR TANDEM ASCENSIONNEL

Conditions d'accès

Être âgé d'au moins 18 ans, détenteur du Brevet C Ascensionnel depuis 3 ans avec à minima 200 vols

La FFP met en place sous la responsabilité du Directeur Technique d'École ascensionnel une formation théorique et pratique pour assurer décollage, vol et atterrissage à deux, et sanctionnant cette formation par une évaluation et un examen conduisant à la délivrance d'un titre de qualification fédéral.

(voir descriptif complet Ascensionnel sur www.ffp.asso.fr/qualifications-federales/)

LES FORMATEURS DE CADRES TECHNIQUES (FCT)

En collaboration avec l'équipe de la Direction Technique Nationale, les Formateurs de Cadres Techniques (FCT) sont des techniciens qualifiés susceptibles d'organiser ou/et d'intervenir lors de formations fédérales.

En fonction de leurs qualifications et de leurs niveaux d'expertises, ils encadrent les stages de formations d'initiateurs, de moniteurs fédéraux, d'opérateurs vidéo/photo tandem en parachutisme, de plieurs de parachutes de secours, de réparateurs. Ils participent aux évaluations.

- X Les candidats à la qualification de FCT de moniteur fédéral, d'initiateur de disciplines, de CQP adressent à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation (accompagnée du règlement en vigueur, consulter les tarifs) dans laquelle ils exposent leur parcours, leur motivation et leur projet d'encadrement (formulaire à [télécharger](#) sur le site de la FFP).

La liste des FCT, validée par la FFP et régulièrement mise à jour, est [consultable](#) sur le site de la FFP.

LE FCT DE MONITEUR FÉDÉRAL

Prérogatives

- X Participer aux jurys de tests techniques d'entrée en formation du monitorat fédéral.
- X Organiser et encadrer les UF 1,2 et 3 du monitorat fédéral.
- X Participer aux jurys d'examen (certifications) du monitorat fédéral.

Conditions d'accès

Le candidat doit être titulaire du BEES 1° ou du BPJEPS depuis 2 ans au minimum et justifier d'une activité régulière de moniteur dans le milieu sportif.

- X Il adresse à la FFP une demande d'inscription aux stages de formation dans laquelle il expose son parcours de moniteur, ses motivations et son projet d'encadrement (formulaire à [télécharger](#) sur le site de la FFP).

Cette demande de mise en formation ne constitue pas une mise en formation systématique. Elle sera prise en compte en fonction du profil du candidat et des places disponibles.

Formation et évaluation

- 1) Le candidat participe à la formation lors des UF 1 et 2 avec un formateur de la Direction Technique Nationale (harmonisation des contenus de formation et évaluation).
- 2) A l'issue des UF 1 et 2, le candidat encadre une UF 3 avec un formateur de la DTN. Il participe à la formation et doit démontrer les compétences propres à la fonction, c'est-à-dire :
 - X être capable de délivrer un discours cohérent ;
 - X être capable de prendre en charge des élèves moniteurs, de les encadrer et de les faire progresser ;
 - X être capable de prendre en compte la complexité de la formation et des évaluations.

Renouvellement de qualification

Le FCT doit justifier d'une activité régulière de formation et d'évaluation.

Chaque année, la FFP met à jour la liste des FCT en tenant compte des données établies à partir des bilans annuels de formations.

LA QUALIFICATION de DIRECTEUR TECHNIQUE d'École agréée F.F.P

Prérogatives

Directeur technique d'école de parachutisme agréée FFP.

Accès à la formation

Le candidat doit être titulaire d'un BPJEPS parachutisme et avoir une pratique régulière de l'encadrement.

Avec la [fiche d'inscription](#), le candidat adresse à la FFP un dossier dans lequel il expose son parcours de formation, son expérience en rapport avec l'organisation de l'activité, ses motivations et son projet de direction technique.

Plan individuel de formation

Le dossier envoyé par le candidat servira de base à un entretien au cours duquel le jury évalue l'expérience et les compétences du candidat sur les connaissances liées à la fonction de directeur technique (cf fiche descriptive d'activité du DT). A l'issue de l'entretien, un parcours de formation est proposé au candidat admis en formation avec des éventuels allègements de formation des séquences 1 et/ou 3 uniquement.

Formation

La formation se déroule en trois parties : deux séquences de formation et un stage d'application

1^{ère} séquence : d'une durée de 3 jours et demi

Programme :

1. Tâches du directeur technique
2. Réglementation matériel
3. Réglementation aérienne et gestion de l'aéronef.

2^{ème} séquence : d'une durée de 3 jours et demi

Programme :

1. Réglementation fédérale
2. Réglementation code du sport
3. Gestion de l'aéronef et travail avec le pilote
4. Management.

3^{ème} séquence : d'une durée minimum de 140 heures au sein d'une école de parachutisme agréée par la FFP. La formation pratique est encadrée par un tuteur. Ce tuteur doit être directeur technique ou avoir été directeur technique (2 ans d'expérience minimum obligatoire).

Lors de son inscription, le candidat propose une école de parachutisme ainsi qu'un tuteur. Il est possible d'effectuer ce stage sur deux écoles différentes avec deux tuteurs. Ces propositions sont soumises à validation par la FFP.

Contenu définis dans le carnet de liaison :

Objectifs :

1. Mettre en lien les apports théoriques sur l'école
2. Préparer et organiser l'activité sur l'école
3. Encadrement de l'activité sur l'école
4. Mise en œuvre d'un projet sur l'école

Evaluation

L'évaluation est réalisée au moyen d'un entretien oral basé sur un dossier préparé par le candidat. Ce dossier porte sur un projet mis en place pendant la saison au sein d'une école de parachutisme.

LES QUALIFICATIONS DE JUGES

JUGE NATIONAL

Prérogatives

Juger, évaluer et coter les performances des compétiteurs ou des équipes lors des compétitions nationales.
Mettre en application et s'assurer du respect des règlements.

Conditions d'accès

- Avoir 16 ans minimum (avec l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans).
- Être titulaire de la licence fédérale de l'année.
- Faire acte de candidature à la FFP ([Formulaires de la FFP](#)).

Formation

La durée du stage de formation est de 5 jours comprenant deux parties distinctes :
1/ Les connaissances générales des disciplines. Formation sur 2 jours.
2/ La connaissance théorique et pratique spécifique à la discipline. Formation sur 3 jours.

Programme de formation : des règlements (code sportif, section 5, CIP et fédéraux), organisation des compétitions (devoirs et responsabilités des juges, des organisateurs, installation et utilisation des moyens de jugement, etc.), observation et analyse vidéo (chronométrage, jugement, logiciels de jugement, résultats et classements).

NOTA : Le stage technique du jugement de la P.A et du P.S.V, avec rappel des règlements spécifiques, ne peut se faire que lors d'une compétition fédérale et sous le contrôle d'un formateur.

Le candidat ne peut se présenter qu'à une seule discipline de son choix (la PA / Voltige ne comptant que pour une).
Il a la possibilité de se présenter dans d'autres disciplines une fois la première validée.

Evaluation

Le candidat est évalué sur 3 épreuves :

- **Première épreuve** (à l'issue des 2 journées de formation) : QCM portant sur les connaissances générales. Le candidat réussit l'épreuve s'il obtient au moins 80% de bonnes réponses.
- **Deuxième épreuve** (à l'issue de la partie spécifique) : QCM (ou QCR) sur la connaissance des règlements : code sportif (FAI) section générale, section 5 et annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le dopage. L'épreuve est validée si le candidat donne 80% de bonnes réponses.
- **Troisième épreuve** : Jugement vidéo de 30 sauts dans la discipline choisie. L'épreuve est validée si le candidat réussit 80% de jugements vidéo.

Le candidat est alors nommé juge stagiaire pour deux ans maximum et doit participer au jugement d'au moins une compétition fédérale par an. Si pendant cette période probatoire, son implication et ses qualités de juge sont démontrées, il lui sera délivré la qualification de juge national. Il devra alors s'engager sur une période d'au moins quatre années en participant au minimum à une compétition fédérale par an.

Maintien des compétences

Le maintien des connaissances et des compétences acquises est avant tout un travail individuel, permanent et régulier. Avant chaque compétition et sous la conduite du chef juge, le collège des juges désigné participe à une révision des règlements et à un entraînement adapté à la spécialité à juger afin de rendre un jugement cohérent.

FORMATION CONTINUE DES DIRIGEANTS **ET DES DIRECTEURS TECHNIQUES**

La fédération peut organiser des stages de formation continue. Ces stages s'adressent en priorité aux dirigeants de ligues, de clubs, d'écoles ou de sociétés ainsi qu'aux directeurs techniques.

Durée des formations

Leurs durées varient d'une demi-journée à un week-end en fonction des thèmes traités.

Lieux des formations

Ils se déroulent généralement au siège de la FFP à Paris ou au pôle France à Gap.

D'autres lieux peuvent être déterminés en fonction des sujets ou des personnes concernées.

Thèmes des formations

Les thèmes sont déterminés en fonction des demandes et des besoins.

Les thèmes, les dates et les lieux de stages pour 2025 seront déterminés quelques mois à l'avance et feront l'objet d'une parution sur le site internet de la FFP (www.ffp.asso.fr).

Autres informations sur les stages de formation Dirigeants auprès de vos CDOS et CROS.

Qualifications Fédérales pour les moniteurs BEES & BPJEPS TANDEM

CAMÉRA EMBARQUÉE

- X Cette qualification permet au moniteur Tandem d'emporter une caméra vidéo au poignet ou au moyen d'un gant.
- X Cette qualification est uniquement accessible par la voie de la formation (fin du dispositif VAE).
- X La formation traite des aspects techniques et de sécurité. La partie montage et relation commerciale reste de la responsabilité des structures pour les moniteurs salariés et relève de la responsabilité individuelle pour les moniteurs ayant adopté un statut d'indépendant. Cette qualification fédérale est complémentaire des diplômes d'État permettant la pratique du parachutisme biplace tandem dans les structures FFP.,
- X Le but de l'emport d'une caméra embarquée au poignet ou sur la main gauche est de ramener des images du saut en tandem effectué par un ou une élève et constitue le témoignage d'une expérience que beaucoup ne font qu'une fois.
- X Les rédacteurs encouragent l'utilisation de cette source vidéo – en complément – d'une source vidéo externe afin d'enrichir le montage final remis aux élèves, ou lorsque les circonstances ne permettent pas la mobilisation d'un opérateur vidéo /photo détenteur du CQP/BOPVT.

www.ffp.asso.fr/diplomes-d-etat/

QUALIFICATION "HANDI"

Formation des moniteurs tandem qualifiés handicapés et renouvellement de la qualification.

- X Dès lors que la formation dispensée par la FFH est effective, les moniteurs tandem qui souhaitent obtenir la qualification spécifique « Handi » devront s'inscrire préalablement à la FFP en joignant les éléments suivants :
 - une attestation d'un ou plusieurs directeurs techniques certifiant la réalisation de 500 sauts tandem minimum dont 80 dans les douze derniers mois.
 - une attestation de la FFH certifiant la participation à la formation relative à la connaissance du public en situation de handicap. Lien formation e-learning de la FFH <https://www.formation-handisport.org/formation/les-indispensables-e-learning/>
- X S'agissant de la partie spécifique de la FFP, les candidats sont formés par un formateur fédéral (une liste de formateur est établie chaque année). <https://www.ffp.asso.fr/formateurs-moniteurs-handi/>
- X La formation doit expliquer la spécificité des sauts et comporter au minimum un saut avec le formateur en position passager. Le candidat doit démontrer sa capacité à effectuer des sauts avec un public en situation de handicap et sa connaissance de la réglementation dans le domaine.
- X 80 sauts tandem par an avec un public valide ou handicapé sont nécessaires au renouvellement de la qualification.

DT 43

www.ffp.asso.fr/dt043-pratique-du-saut-en-tandem-avec-des-personnes-a-mobilite-reduite/

Prérogatives

- X Filmer et/ou photographier un tandem en chute.
- X Réaliser un montage vidéo de qualité à partir des images produites.

Conditions d'accès

- X Être titulaire d'une licence fédérale annuelle en cours de validité.
- X Avoir 18 ans au jour de l'inscription.
- X Être titulaire d'un brevet autorisant les sauts de groupe en chute libre (B2, Bi4 ou B4).
- X 200 sauts dont 50 dans les 12 derniers mois.
- X Mention : « autorisé à pratiquer la prise de vue en chute et sous voile » (DT52)
- X 50 sauts minimum avec une caméra vidéo.

Formation et évaluation

Une convention de formation est mise en place préalablement à toute action de formation. Elle relève de l'initiative des écoles de parachutisme, et intègre les pré requis à l'entrée en formation ainsi que les signatures des parties engagées dans cette formation. (Annexe 4 du règlement disponible **janvier 2025**)

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une école de parachutisme.

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel qui comprend 3 blocs de compétences. La formation commence par la partie théorique du bloc 1.

Formation et évaluation en organisme de formation : l'organisme de formation informe le stagiaire sur la réglementation technique en vigueur, sur la sécurité liée à cette pratique, sur les notions de droit d'auteur et droit d'image ainsi que sur les statuts professionnels possibles. La formation est complétée par les notions relatives aux usages des documents sur les réseaux sociaux et la prévention des violences impliquant les outils numériques.

Cette formation/évaluation dure 16 heures et est proposée sur le Pôle France et ou en région.

La partie théorique sera évaluée en centre de formation via un qcm et/ou des questions ouvertes.

Formation et évaluation en école : un tuteur est identifié dans l'école. Il est chargé de former le stagiaire qui doit être capable de filmer en sécurité un saut tandem et de procéder à un montage des images produites. Le tuteur est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel et présenter son stagiaire pour le saut test.

La partie finale comprenant un saut test et un montage est validée par un FCT BOPVT dont la liste est tenue à jour par la FFP. La formation en école dure au minimum 44 heures.

Le candidat doit valider trois blocs de compétences :

- X Préparation du cadre de son intervention.
- X Réalisation d'un film et/ou de prises de vues photo dans les différentes étapes d'un saut tandem.
- X Gestion du montage vidéo et de la relation client/adhérent en lien avec son activité.

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que la partie théorique du bloc 1 est validée, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Le BOPVT fait l'objet d'un règlement téléchargeable sur le site : <https://www.ffp.asso.fr/qualifications-federales/>

Validation finale

Le BOPVT est obtenu par la ou le candidat après avis du FCT et du responsable FFP de la formation sur décision finale du Directeur Technique National de la FFP.

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

CQP : Le stagiaire doit être en possession d'un contrat individuel de formation conformément aux Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS

Prérogatives

Le titulaire du CQP de plieur de parachutes de secours a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné.
- conseiller et accompagner l'adhérent, assurer une veille juridique, réglementaire et technique.

Le plieur de parachute de secours contrôle, plie, assemble, démonte, démêle et entretient les parachutes de secours dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur.

Conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du brevet fédéral BPA (brevet de parachutiste autonome) ou d'une qualification qui acte l'autonomie au sens de l'article A 322-152 du Code du sport.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil. Sa durée est de 245 heures pour la partie concernant le montage, l'assemblage, le contrôle périodique, la veille juridique, réglementaire et technique et le pliage du parachute de secours (dont 140 heures en centre et 105 heures en situation professionnelle).

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

<https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2024/07/Reglement-CQP-PLIEUR-DE-PARACHUTE-DE-SECOURS.pdf>

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La formation en organisme de formation dure au minimum 140 heures pour la partie concernant le montage, l'assemblage, le contrôle périodique, la veille juridique, réglementaire et technique et le pliage du parachute de secours.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en entreprise dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Le candidat doit valider deux blocs de compétences (ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur) :

- X Contrôler tous les éléments d'un parachute
- X Plier une voilure (principale et secours).
- X Assembler, démonter, démêler un parachute complet
- X Accueillir le propriétaire
- X Transmettre des conseils
- X Maintenir une veille technique et juridique

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale par la voie de la formation

L'obtention du CQP Plieur de parachutes de secours se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des deux blocs de compétences constitutives du CQP Plieur de parachutes de secours. Ces épreuves sont organisées par la FFP. Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences.
2. La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP Plieur de parachutes de secours.

Le CQP Plieur de parachutes de secours est obtenu par le (la) candidat(e) après une validation finale par le jury plénier placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des salariés (CPNEF Sport ou OC Sport) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP).

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF Sport et de l'OC Sport, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP après délibération pour vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Un candidat peut demander à passer en VAE un bloc de compétences ou la certification CQP dans sa globalité.

Dans la demande de recevabilité, il n'est pas demandé une exigence de durée d'expérience pour l'examen de la recevabilité.

Prérogatives

Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné

Le réparateur de parachutes contrôle, détecte et répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur

Conditions d'accès

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes : avoir 18 ans au jour de l'inscription.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.fr/c-q-p/). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure professionnelle. Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans le référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par un organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « réparateur de parachutes » s'élève à 455 heures dont 245 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Le référentiel peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est désigné dans l'entreprise (ou l'école). Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel.

Le candidat doit valider deux blocs de compétences :

- X Réparer tous les éléments d'un parachute
- X Réparer les sac-harnais

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à valider, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

EN COURS DE RENOUVELLEMENT

Prérogatives

- X Encadrer en autonomie les activités de vol à plat en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- X 18 ans au 1^{er} jour de la formation.
- X Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- X Être titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- X Présenter une attestation de réussite aux tests physiques d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner le formulaire en ligne sur le site FFP et procéder au paiement par virement bancaire. (En ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise. Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP moniteur de vol à plat en soufflerie datant du 16 décembre 2020.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « moniteur de vol à plat » s'élève à 390 heures dont 180 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- X N°1 : Encadrement du public pré et post vol en soufflerie
- X N°2 : Intégration du candidat dans le fonctionnement de la structure
- X N°3 : Encadrement de la séance de vol
- X N°4 : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants Européens

Une demande doit être adressée à la FFP pour être ensuite transférée à la CPNEF sport pour accord total ou partiel.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Accès direct aux épreuves d'évaluation

Le règlement du CQP précise la procédure à suivre et à adresser à la FFP.

IMPORTANT : Ce CQP est ouvert par France Compétence jusqu'au 25 mars 2025. Il sera ensuite remplacé par un autre diplôme qui débutera fin 2025 ou début 2026 en fonction des démarches administratives

Prérogatives

- X Encadrer en autonomie les activités de vol 3D en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- X 18 ans au 1^{er} jour de la formation.
- X Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement en soufflerie datant de moins de 3 mois.
- X Être titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- X Présenter une attestation de réussite aux tests d'entrée en formation.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent prendre contact avec un organisme de formation pour déterminer le lieu de formation. Une fois l'accord trouvé avec l'OF, le candidat doit renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription aux tests d'entrée accompagné du paiement (en ligne sur www.ffp.asso.fr/c-q-p/).

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation et une structure d'accueil pour le stage en entreprise. Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un règlement officiel du CQP technicien sportif de vol en soufflerie datant du 24 mars 2022.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « technicien sportif de vol en soufflerie » s'élève à 280 heures dont 140 heures en centre et 140 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise : Un tuteur est identifié dans l'entreprise. Il est chargé d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes pédagogiques et techniques.

Le candidat doit valider 4 modules de compétences :

- X N°1 : Concevoir un projet de perfectionnement sportif en vue d'un accès à la compétition en soufflerie
- X N°2 : Conduire et encadrer des séances d'entraînement des pratiquants en soufflerie
- X N°3 : S'intégrer dans le fonctionnement de la structure
- X N°4 : Protéger les pratiquants

Ces compétences sont validées par des évaluateurs FFP.

Carnet de liaison

Après validation des tests d'entrée et dès que la mise en formation (en ligne sur le site FFP) est parvenue à la FFP, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants Européens

Une demande doit être adressée à la FFP pour être ensuite transférée à la CPNEF sport pour accord total ou partiel.

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

TARIFS DES FORMATIONS 2025

Modalités d'inscription, deux cas de figure sont possible :

- 1- **Les stages organisés par la FFP (en blanc) : le paiement est à effectuer à la FFP.** Les fiches d'inscription (ou inscription en ligne) correspondant au stage souhaité et le règlement à l'ordre de la FFP sont à envoyer au minimum 1 mois avant le début du stage à : Fédération Française de Parachutisme, 62 rue de Fécamp, 75012 Paris.
- 2- **Les stages organisés en région par les ligues (en orange) :** les tarifs peuvent varier en fonction de l'organisateur mais ne peuvent être supérieurs au tarif indiqué dans le tableau ci-dessous. Le paiement est à effectuer directement auprès des ligues.

Type de formation		Tarif 2025	
Stage initiateur PA/ Voltige, Voile Contact et Voilure Hybride		275 €	
Stage initiateur Vol Relatif, FreeFly et wingsuit		385 €	
Test d'entrée / Stage initiateur Pilotage Sous Voile		100 € / 475 €	
Tests techniques du monitorat fédéral (tarif incluant la mise en formation)		360 €	
Rattrapage test du monitorat fédéral		250 €	
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 1&2		450 €	
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 3		450 €	
Examen du monitorat fédéral		220 €	
Stage de formation de formateur de cadres techniques fédéraux		275 €	
Qualification de Directeur Technique (en fonction du Plan Individuel de Formation)		16 €/heure	
Brevet d'Opérateur Photo/Video Tandem en Parachutisme		375 €	
Stages de formation continue des dirigeants et des directeurs techniques		Gratuit	
Qualification « caméra embarquée » pour BEES/BPJEPS Tandem		50 €	
Qualification « Handi FFP » pour BEES/BPJEPS Tandem		Gratuit	
CQP de plieur de parachutes de secours		1500 €	
CQP de réparateur de parachutes de secours		2000 €	
CQP « moniteur de vol à plat » et « technicien sportif » en soufflerie		Voir tableau ci-dessous	
Test d'entrée	Tarif individuel	Tarif collectif* > 5 individus	Frais de vol
CQP moniteur de vol à plat en soufflerie	150 €	120 €	
CQP technicien sportif en soufflerie	150 €	120 €	8 min à la charge du candidat
Evaluations en fin de formation	Tarif individuel	Tarif collectif* > 5 individus	Frais de vol
CQP moniteur de vol à plat en soufflerie	800 €	650 €	6 min à la charge du candidat
BC 1 / BC 2 / BC 3/ BC 4	200 € par bloc		
CQP technicien sportif en soufflerie	800 €	650 €	10 min à la charge du candidat
BC 1 / BC 2 / BC 3/ BC 4	200 € par bloc		

* est entendu par tarif collectif, une session organisée pour 5 personnes et plus. Ces personnes peuvent être inscrites sur les Tests d'entrée et/ou sur les évaluations des 2 CQP susvisés.

Ce tarif collectif est appliqué uniquement si l'OF fournit simultanément les fiches d'inscriptions et règlements 1 mois avant les épreuves. En cas de rajout de candidat après l'inscription collective il n'y aura pas d'évolution tarifaire.



Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris

 : 01 53 46 68 68

@ : ffp@ffp.asso.fr –  : www.ffp.asso.fr